



## Conférence générale

36<sup>e</sup> session, Paris 2011

# 36 C

United Nations  
Educational, Scientific and  
Cultural Organization

Organisation  
des Nations Unies  
pour l'éducation,  
la science et la culture

Organización  
de las Naciones Unidas  
para la Educación,  
la Ciencia y la Cultura

Организация  
Объединенных Наций по  
вопросам образования,  
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة  
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、  
科学及文化组织

36 C/7

19 septembre 2011

Original anglais

Point 3.3 de l'ordre du jour provisoire

### PRÉPARATION DU PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET (37 C/5)

#### PRÉSENTATION

**Source** : Résolution 29 C/87, paragraphe 1, Recommandation 23 (ii).

**Antécédents** : Conformément aux dispositions de la résolution 29 C/87, la Conférence générale est invitée à débattre des différents aspects de la préparation du Projet de programme suivant (37 C/5).

**Objet** : La Directrice générale soumet dans le présent document quelques indications préliminaires sur les principales questions qui pourraient être examinées par les différentes commissions de programme lorsqu'elles traiteront ce point de l'ordre du jour provisoire. Ce document n'entraîne pas d'incidence budgétaire ou financière car il a une visée délibérative et porte sur la préparation d'un futur document de programme.

**Décision requise** : Le présent rapport n'appelle aucune décision.

1. Conformément aux dispositions de la résolution 29 C/87 de la Conférence générale, portant sur la structure et la fonction de celle-ci (paragraphe 1, Recommandation 23 (ii)), les commissions de la Conférence générale sont invitées à débattre des grandes orientations du programme suivant et de divers autres aspects de la préparation du futur Projet de programme (C/5).

2. Par conséquent, bien que les commissions soient appelées à concentrer leurs débats sur le Projet de programme et de budget pour 2012-2013 (Projet de 36 C/5 et Add.), elles sont également invitées à fournir des indications préliminaires en vue de la préparation du Projet de programme et de budget suivant (37 C/5), notamment en ce qui concerne les orientations et les priorités du programme, qui coïncidera avec la première phase de la prochaine Stratégie à moyen terme (37 C/4).

3. Dans ce contexte, il convient de rappeler que, dans le cadre du suivi de l'Évaluation externe indépendante de l'UNESCO et conformément à la résolution 63/232 de l'Assemblée générale, le Conseil exécutif a recommandé par sa décision 186 EX/17 à la Conférence générale, à sa 36<sup>e</sup> session :

- d'allonger le cycle de programmation du C/5 qui passerait de deux à quatre ans à compter du 37 C/5, en 2014, avec un mécanisme approprié permettant des ajustements tous les deux ans ;
- de maintenir le cycle biennal pour le budget du document C/5.

4. Dans le cas où la Conférence générale adopterait cette recommandation, le document 37 C/5 couvrirait donc le Programme de l'UNESCO pour 2014-2017, coïncidant avec la première moitié du nouveau document C/4, lequel porterait sur la période comprise entre 2014 et 2021. Les débats sur la préparation de ces deux documents sont étroitement liés. Par conséquent, le présent document doit être lu et examiné conjointement avec le document 36 C/11.

5. La Conférence générale disposera à sa 36<sup>e</sup> session d'un rapport sur l'activité de l'Organisation en 2008-2009 (36 C/3) et pendant les 18 premiers mois du présent exercice 2010-2011, qui contiendra une évaluation succincte des résultats déjà obtenus grâce aux actions menées par l'UNESCO.

6. En supposant que le 37 C/4 reprenne la structure du document 34 C/4, le document 37 C/5 sera conçu pour répondre aux objectifs primordiaux et aux objectifs stratégiques de programme, aux résultats escomptés et, le cas échéant, aux priorités globales et aux thèmes transversaux définis pour la Stratégie à moyen terme (37 C/4). Il serait donc souhaitable que la Conférence générale délibère sur les principaux domaines d'intérêt, les priorités de programme et les axes d'action en examinant des questions telles que :

- (a) l'opportunité de conserver la structure du C/5, à savoir de grands programmes comportant un nombre restreint de priorités sectorielles biennales et d'axes d'action ;
- (b) les liens entre le 37 C/5 et les objectifs stratégiques du 37 C/4 pour les cinq grands programmes (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, et communication et information) et les thèmes transversaux et les plates-formes intersectorielles éventuellement définis dans le 37 C/4 ;
- (c) les moyens par lesquels l'UNESCO peut améliorer plus avant sa contribution à la réalisation des Objectifs de développement convenus au niveau international, notamment des Objectifs du Millénaire pour le développement dont l'échéance arrive en 2015, et de l'agenda de développement post-2015 associé à un nouvel ensemble d'objectifs de développement durable, que pourraient formuler les prochaines grandes conférences telles que la Conférence Rio + 20 ;
- (d) des suggestions pour la sélection, la définition et l'adaptation des priorités sectorielles biennales et des axes d'action de chaque grand programme pour 2014-2017 compte tenu (i) du document 35 C/5 et du projet de document 36 C/5 et Add. de manière à assurer la continuité du programme ; (ii) du vif désir exprimé par les États membres de mieux cibler et concentrer les efforts ; (iii) des résultats des évaluations du programme et des recommandations auxquelles celles-ci ont donné lieu, et des évaluations statutaires effectuées par l'administration (documents EX/4 et C/3) ;
- (e) l'importance qu'il convient d'accorder à l'intersectorialité, à l'interdisciplinarité et aux approches axées sur la résolution des problèmes dans la conception du 37 C/5, y compris les domaines de programme où des activités intersectorielles devraient probablement être engagées ou renforcées, la portée souhaitable des projets/plates-

formes intersectoriels/interdisciplinaires et la nécessité et les modalités d'un financement dédié et d'un soutien administratif assuré par des équipes thématiques ;

- (f) le ciblage des programmes et la concentration d'une masse critique de ressources sur des priorités principales et des priorités secondaires, de telle sorte que les ressources disponibles soient utilisées de la façon la plus efficiente possible dans une optique de résultat, et produisent un impact ;
- (g) le maintien ou l'élargissement des priorités globales du 34 C/4 – Afrique et Égalité entre les sexes – ainsi que des groupes prioritaires identifiés dans ce document, à savoir les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID), les jeunes et les groupes sociaux les plus marginalisés, notamment les populations autochtones, et l'allocation de ressources suffisantes pour réaliser ces priorités ;
- (h) l'identification et le choix des activités et des programmes de l'UNESCO qui ont donné de très bons résultats et ont contribué à la crédibilité et à la visibilité de l'Organisation ;
- (i) le niveau adéquat d'affectation de personnel et de ressources du programme aux bureaux hors Siège, et le juste équilibre entre activités normatives et opérationnelles et entre activités mondiales, régionales et nationales au niveau des pays ;
- (j) les moyens par lesquels l'UNESCO, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, peut accroître encore davantage sa contribution aux initiatives locales conjointes des Nations Unies à l'appui des priorités de développement nationales, compte tenu de l'impact positif escompté du programme quadriennal du C/5 aligné sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
- (k) la nécessité que l'UNESCO continue de participer aux efforts déployés à l'échelle du système des Nations Unies pour améliorer la cohérence et l'efficacité de celui-ci aux niveaux mondial, régional et national, et notamment l'harmonisation des pratiques administratives, comme l'ont également préconisé les Forums de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement de Rome, Paris, Accra et Busan ;
- (l) la nécessité d'aligner les ressources extrabudgétaires sur le Programme ordinaire de l'Organisation afin d'accroître l'impact sur les priorités de programmes définies dans le document C/5 ainsi que le champ d'action de l'Organisation, en particulier au niveau des pays ;
- (m) la nécessité de continuer à appliquer et affiner l'approche de programmation axée sur les résultats établie, en définissant notamment pour les programmes ordinaires et extrabudgétaires des résultats escomptés quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des indicateurs de performance et de référence lorsque cela est possible, et en adoptant une budgétisation axée sur les résultats ;
- (n) la nécessité de poursuivre et de mieux définir les modalités de la coopération avec les différentes catégories de partenaires de l'UNESCO, notamment les OIG, les ONG, la société civile, les communautés d'experts, le secteur privé, les parlementaires, les médias et d'autres partenaires, compte tenu de leurs avantages comparatifs, de manière à maximiser l'impact des programmes de l'UNESCO afin d'attirer une expertise spécialisée et de mobiliser des ressources ;
- (o) l'importance d'améliorer toujours plus la visibilité de l'Organisation afin de mettre en évidence l'orientation de l'UNESCO sur les résultats, ainsi que ses priorités, sa pertinence, son impact et sa capacité à créer des partenariats.

7. Cette liste de questions a un caractère indicatif. Elle n'est pas exhaustive et ne traduit en rien un quelconque ordre de priorité. Les commissions de la Conférence générale souhaiteront peut-être traiter ces questions dans le cadre de leur réunion conjointe, lorsqu'elles examineront en détail ce point de l'ordre du jour.